

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DU RESEAU ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DU COLLEGE BEAUSEJOUR

Cette charte s'applique à tout utilisateur : personnel ou élève de l'établissement accédant aux postes informatiques du collège. L'objectif est ici non de parer à toute éventualité judiciaire, mais de sensibiliser les utilisateurs et de leur faire prendre clairement conscience de ce à quoi ils s'engagent en se servant de l'outil informatique au sein de l'établissement, c'est-à-dire dans une configuration notablement différente de celle d'un usage privé. Elle a vocation à être signée par les utilisateurs, non pour être approuvée, mais pour témoigner qu'on en a pris connaissance. Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Education Nationale.

ENTRE :

Le collège BEAUSEJOUR, représenté par Mme Valérie YVERGNIAUX, Principale du collège
ci-après dénommé « l'Etablissement »

D'UNE PART

ET :

L'élève, l'enseignant, l'aide-éducateur ou toute personne adulte susceptible d'utiliser Internet, les postes informatiques et les services multimédias proposés dans l'établissement
ci-après dénommé « l'utilisateur »

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

1. La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ne peut répondre qu'à **un objectif pédagogique et éducatif**.
2. **Engagements de l'établissement**
 - L'établissement fait bénéficier aux utilisateurs un accès aux ressources et services multimédias après acceptation de la charte.
 - L'établissement s'oblige à respecter, en tous points, la loi et à en faire cesser toute violation. Il s'engage à informer promptement l'autorité publique des activités illicites qu'il pourrait constater dans l'utilisation de ses services. Il s'engage à détenir et à conserver, pendant un temps limité et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires, les données permettant d'identifier tout utilisateur des services, et à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.
 - L'établissement s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. L'établissement tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
3. **Engagements de l'utilisateur**
 - L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
 - L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration matérielle et logicielle des machines.
 - L'utilisateur s'engage à se servir de l'identifiant de connexion réseau qui lui a été remis par l'établissement pour toute ouverture de session sur les postes informatiques.
 - L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels lui permettant d'accéder aux ressources et services multimédias.
 - L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux et à ne pas effectuer de téléchargements illégaux.
 - L'utilisateur s'engage à ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement.
 - L'utilisateur adulte s'engage en outre à sensibiliser les utilisateurs élèves qu'il a sous sa responsabilité aux règles qui régissent le réseau informatique de l'établissement, et à veiller à ce qu'ils respectent les clauses de la charte.
 - L'utilisateur accepte que l'établissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner les différents services de son réseau informatique et qu'il prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ces services, y compris en stoppant l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
 - L'utilisateur ne doit pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...)
 - L'utilisateur s'engage à la fin de son cours d'éteindre toutes les machines (ordinateurs, périphériques, moniteurs, imprimante...) de la salle informatique où il se trouve si cette dernière n'est plus occupée pour le reste de la journée. (*vérifier le planning d'occupation de la salle sur L'ENT*).

DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSES

1 Accès à l'Internet

- L'accès aux ressources du Web a pour objet exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les élèves doit toujours se faire sous la responsabilité d'un adulte.
- Tout utilisateur adulte qui serait témoin d'une dérive de l'utilisation du Web par des utilisateurs mineurs s'engage à mettre fin à leur navigation et en informer l'enseignant responsable.

2 Messagerie

- L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre d'une messagerie électronique personnelle. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

3 Publication de pages Web

- La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur les réseaux ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet n'est pas une zone de non-droit.
Sont ainsi notamment interdits et pénalement sanctionnés :
- **le non-respect des droits de la personne :**
l'atteinte à la vie privée d'autrui, le racisme, la diffamation et l'injure ;
la publication de photographie sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne représentée ou de son représentant légal si elle est mineure.
- **le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques :**
la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ;
l'incitation à la consommation de substances interdites ;
la provocation aux crimes et délits, à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ;
l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
- **le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique :**
la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits.
- **le non-respect de la loi informatique et libertés :**
tout traitement automatisé de données nominatives doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL.

Le site web du collège étant un site dynamique de type CMS (Content Management System – Gestion de contenu web), tout utilisateur déclaré comme éditeur, auteur ou contributeur doit s'assurer que le contenu qu'il a l'intention de publier soit conforme à la charte.

L'établissement se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

4 Gestion du B2i

L'utilisation de l'application Obii pour la validation du B2i doit se faire conformément au dispositif en vigueur.

5 Contrôles

L'administrateur du réseau peut, pour des raisons techniques mais aussi juridiques, être amené à analyser et contrôler l'utilisation des services. Ils se réservent, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

6 Sanctions

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Lu et approuvé,

La Principale

L'utilisateur

Nom : Prénom :

Signature